Envoi gratuit à tous les secrétaires de sections, à tous les secrétaires et militants fédéraux et aux membres des organismes centraux

BULLETIN INTÉRIEUR
DU PARTI SOCIALISTE (S.F.I.O.)

Le B. I. rend compte de l'activité du Parti, fournit des arguments et des documents aux militants Il ne doit pas être communiqué à des étrangers au Parti.

N° 12. — AVRIL 1946 (Numéro spécial) Rédaction : 12, Cité Malesherbes, PARIS

Adresser les abonnements pour le « Bulletin Intérieur » à **Paul Vèze, 12, Cité Malesherbes, Paris (9e)**. — Compte chèque postal **Paris 5350-70.** — et non plus à Victor Provo, comme indiqué précédemment.

LES DÉCISIONS
du Congrès national extraordinaire
(MONTROUGE, 29, 30, 31 MARS 1946)

Le Congrès National extraordinaire s'est tenu à la Salle des fêtes du Centre administratif de Montrouge les 29, 30 et 31 mars 1946.

Les 97 fédérations que compte le Parti étaient représentées par 370 délégués porteurs de 4.485 mandats établis à raison de un mandat par 50 cotisants, conformément à la décision du 37e Congrès National ; le nombre de cotisants restant fixé, suivant les règles statutaires, par le nombre de feuilles de cotisations délivrées au cours de l'exercice écoulé (année 1945) appuyées chacune de 12 timbres.

Sur proposition du Comité directeur, l'exception faite en 1945 en faveur des fédérations de la Charente-Maritime, de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin a été maintenue pour l'année 1946. En conséquence, la représentation de ces fédérations dans les assemblées nationales du Parti en 1946 est basée sur le nombre de feuilles de cotisations 1945 prises par elles et appuyées chacune de neuf timbres au lieu de douze.

Délégations internationales

Le camarade De Brouckère, ancien Président de l'I.O.S., représentait le Parti socialiste belge.

Adresse de sympathie à Léon Blum

Au début de ses travaux et sur proposition du Secrétaire général du Parti, le Congrès a voté par acclamations l'adresse suivante à Léon Blum :

Le Congrès national extraordinaire du Parti socialiste adresse à Léon Blum, ambassadeur extraordinaire de la République française, l'expression de son affectueux attachement. Il lui demande d'être son interprète auprès du grand peuple des Etats-Unis d'Amérique pour affirmer sa foi dans la reconstruction nécessaire de la France et de la démocratie, et la sauvegarde de la paix universelle.

Notre ami a répondu au Congrès par le message suivant :

Washington, 30 mars. — Votre dépêche si affectueuse facilitera ma tâche mais me rend l'absence plus sensible encore. Merci de tout cœur.

Léon BLUM.

Ordre du jour du Congrès

Le Congrès avait à son ordre du jour les questions suivantes :

1° Propositions concernant la trésorerie du Parti ;

2° Tactique électorale ;

3° Programme du Parti ;

4° Ratification de la Constitution.

Une proposition de la Fédération de la Seine tendant à ajouter à cet ordre du jour l'application immédiate des nouvelles dispositions statutaires relatives à la composition du Comité directeur fut retirée par les délégués de cette fédération.

Le Congrès écouta ensuite une demande de la Fédération du Gers tendant à faire discuter la décision du Comité directeur relative à la dissolution de la Fédération des Bouches-du-Rhône en octobre dernier.

Par contre il renvoya à une commission la proposition du Gers tendant à accorder une amnistie aux membres du Bureau fédéral du Tarn frappés de suspension de délégation par la Commission nationale des conflits.

Après avoir entendu le rapport du Trésorier général du Parti et renvoyé ses propositions à la Commission des résolutions, le Congrès par 2.882 mandats pour, 1.439 contre, 133 abstentions et 31 mandats de fédérations absentes au moment du vote décida de n'aborder le débat sur la tactique électorale qu'après celui sur le programme du Parti.

La suppression de l'inspection des finances

Le Congrès a adopté le texte ci-dessous :

Le Congrès national du Parti socialiste S.F.I.O. félicite le gouvernement à direction socialiste de l'action qu'il entreprend contre l'inspection des finances, citadelle de la bourgeoisie capitaliste.

Il lui demande de poursuivre vigoureusement cette action pour obtenir la suppression effective de ce corps de l'Etat avant la séparation de l'Assemblée.

Adresse de sympathie à Henri Ribière

Le Congrès a exprimé toute sa sympathie à Henri Ribière qui venait d'être victime d'un accident d'automobile.

Adresse de sympathie à Louis Noguères

Le Congrès a voté par acclamations une adresse de sympathie à Louis Noguères gravement malade et lui a exprimé ses vœux de prompt rétablissement.

Adresse au parti socialiste espagnol

Le parti socialiste ouvrier espagnol avait adressé au Congrès son salut et ses vœux pour le triomphe du socialisme français.

En réponse, le Congrès adopta à l'unanimité l'ordre du jour dont voici le texte :

Le Congrès socialiste extraordinaire envoie un salut fraternel aux républicains espagnols qui, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, travaillent pour la libération de leur patrie et l'avènement d'un régime démocratique ;

Félicite le gouvernement français des mesures prises pour faciliter la tâche des républicains espagnols et lui demande de persévérer dans sa politique de fermeté ;

Demande au parti travailliste anglais de s'associer de toutes ses forces à cette œuvre de solidarité internationale.

Adresse aux familles des mineurs victimes de la catastrophe d'Ostricourt

Le Congrès a voté l'ordre du jour suivant :

Le Congrès extraordinaire du parti, réuni à Montrouge, apprend, avec émotion et douleur, la catastrophe survenue par double coup de grisou aux mines du Nord, qui a fait 23 morts et de nombreux blessés.

Prend part au deuil qui frappe une fois de plus la corporation minière qui donne chaque jour des preuves de son dévouement et de son esprit de sacrifice pour travailler au relèvement de notre pays.

S'incline respectueusement devant ces victimes du travail, adresse aux familles si durement éprouvées, au Syndicat des mineurs du Nord, à la Fédération nationale des Travailleurs du sous-sol toute sa sympathie et ses condoléances attristées.

Le discours de Félix Gouin

Notre camarade Félix Gouin, président du gouvernement provisoire de la République et membre du comité directeur a dressé devant le Congrès un bilan exact et complet de la situation du pays. Ses déclarations furent approuvées par les délégués unanimes qui, debout, l'acclamèrent longuement.

Motion préjudicielle sur le mode de scrutin

A l'issue du débat sur la tactique électorale, le Congrès vota par 3.356 mandats pour, 966 contre, 97 abstentions et 66 mandats de fédérations absentes au moment du vote une motion de la Fédération du Nord dont voici le texte :

Le Congrès de la Fédération du Nord, ému des conséquences de la loi électorale dite de représentation proportionnelle, laquelle ne paraît pas avoir apporté au régime démocratique les moyens de se consolider et de se développer et n'a pas davantage assuré l'indépendance des partis ;

Considérant les effets directs qu'un tel organisme électoral a créés dans un pays voisin comme la Belgique — où une chambre s'avère ingouvernable — et aboutit à l'impuissance de former le gouvernement ;

Reconnaissant l'impossibilité d'inscrire la question au Congrès le 31 mars,

Demande néanmoins qu'elle soit mise à l'étude en vue d'une discussion dans le parti.

Décisions concernant la trésorerie du parti

Le Congrès a adopté les propositions suivantes présentées par la commission des résolutions concernant la trésorerie du parti :

1°) A parti du 1er avril 1946 le prix de la carte permanente est porté à 20 francs ; celui de la feuille de cotisations à 4 francs et celui du timbre mensuel à 5 francs.

2°) La cotisation des parlementaires est répartie comme suit : 4 % pour l'administration du groupe parlementaire, 3 % à la trésorerie générale du parti et 3 % aux fédérations.

3°) Il sera accordé un crédit aux fédérations d'outre-mer et aux fédérations des départements bilingues.

Le conflit du Tarn

Le Congrès a adopté les conclusions du rapport présenté par la commission chargée d'examiner la demande présentée par la Fédération du Gers et dont voici le texte :

La commission désignée par le Congrès pour examiner la demande formulée par la Fédération du Gers à propos des sanctions prononcées contre Deixonne, Albet et Rauste, de la Fédération du Tarn, s'est réunie le 31 mars à 10 heures, sous la présidence du camarade Carrer, délégué du Cher.

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier et entendu les informations apportées par Rémy Sicard, secrétaire de la Commission nationale des conflits, par Paul Favier, qui a présidé, comme délégué du comité directeur, le Congrès fédéral du Tarn du 24 mars 1946, ainsi que par les trois représentants de cette fédération la Commission approuve la décision prise régulièrement par la Commission nationale des conflits en application des règlements du parti et des décisions du Congrès national d'août 1945.

Toutefois dans l'intérêt supérieur du parti, la Commission, soucieuse de préserver l'unité morale de la Fédération du Tarn, et prenant en considération la volonté profonde de discipline et d'unité à l'intérieur du parti, exprimée par le Congrès fédéral du Tarn le 24 mars 1946, propose au Congrès de lever, à compter de ce jour, les sanctions prononcées le 20 février 1946 par la Commission nationale des conflits, à l'encontre de Deixonne, Albet et Rauste.

Cette décision a été prise à l'unanimité des camarades composant la commission.

Les membres de la Commission :

Descomps, Amédée Guy, Fl. Lecomte, Laignel remplaçant Delabre, Montariol, Carrer, Boutbien.

Les jeunesses socialistes

Le Congrès a adopté à l'unanimité la motion suivante de la Commission des résolutions rapportée par Daniel Mayer :

Le Congrès national du parti socialiste adresse aux jeunesses socialistes son salut le plus affectueux et le plus fraternel.

Il mandate le secrétaire général du parti pour leur apporter à l'occasion de leur prochain Congrès, l'appui et la solidarité agissante du parti.

Il attire instamment l'attention de tous les membres du parti et des jeunesses sur l'urgence d'une politique constructive de la jeunesse et de l'enfance, et la nécessité d'édifier dans le pays, avec un vaste réseau d'Auberges et de Maisons de la Jeunesse, de libres institutions, consacrant ainsi une réforme hardie de l'éducation populaire et nationale dans le sens socialiste et démocratique.

La laïcité

Le texte ci-dessous présenté par la Commission des résolutions et rapporté également par Daniel Mayer a été adopté à l'unanimité :

Le Congrès national adresse ses félicitations au groupe parlementaire pour la position qu'il a prise dans la discussion sur la liberté de l'enseignement et pour la vigilance dont il a fait preuve à cette occasion pour défendre la laïcité, seule garantie véritable de la liberté et des droits de l'enfant.

Dès maintenant, il donne mandat au prochain groupe parlementaire de déposer un projet tendant à réaliser l'organisation de l'enseignement en service public.

La Constitution

Le Congrès a adopté à l'unanimité le texte suivant rapporté par Guy Mollet au nom de la Commission des résolutions :

Le Congrès approuve les dispositions jusqu'ici adoptées par les représentants du groupe parlementaire socialiste à la Commission de la Constitution et fait confiance à ses représentants pour poursuivre leurs efforts en vue d'établir un projet de Constitution

23, Ardèche 17, Ardennes 32, Ariège 36, Aude 78, Cantal 22, Charente 11, Cher 23, Côte-d'Or 29, Côtes-du-Nord 41, Creuse 17, Dordogne 76, Drôme 27, Eure-et-Loir 15, Finistère 50, Gard 99, Haute-Garonne 82, Gironde 98, Hérault 28, Ille-et-Vilaine 24, Indre-et-Loire 44, Isère 77, Jura 14, Loir-et-Cher 25, Loire 6, Loire-Inférieure 37, Loiret 2, Lot-et-Garonne 16, Marne 35, Nièvre 19, Pas-de-Calais 50, Puy-de-Dôme 87, Pyrénées-Orientales 52, Rhône 41, Saône-et-Loire 1, Sarthe 47, Savoie 26, Haute-Savoie 32, Seine 116, Seine-et-Marne 16, Sénégal 26, Deux-Sèvres 4, Tarn 52, Tarn-et-Garonne 21, Var 81, Vaucluse 47, Vendée 24, Vosges 1, Yonne 19.

Ont voté contre :

Allier 11, Hautes-Alpes 6, Ariège 7, Aube 14, Aveyron 30, Bouches-du-Rhône 177, Calvados 17, Charente 10, Constantine 31, Corrèze 24, Corse 22, Creuse 14, Doubs 31, Eure 23, Eure-et-Loir 10, Gironde 32, Hérault 60, Indre 50, Isère 3, Jura 7, Guadeloupe 5, Landes 86, Loir-et-Cher 10, Loire 33, Haute-Loire 12, Loiret 20, Lot 21, Lot-et-Garonne 15, Lozère 10, Maine-et-Loire 22, Manche 17, Haute-Marne 11, Mayenne 10, Meurthe-et-Moselle 43, Morbihan 20, Nord 327, Oise 40, Orne 6, Pas-de-Calais 259, Hautes-Pyrénées 27, Bas-Rhin 23, Haut-Rhin 25, Saône-et-Loire 46, Seine 100, Seine-Inférieure 46, Seine-et-Marne 17, Seine-et-Oise 166, Deux-Sèvres 24, Tunisie 17, Haute-Vienne 76, Vosges 19.

Abstentions :

Alger 21, Alpes-Maritimes 23, Charente-Maritime 45, Côte-d'Or 2, Gers 34, Maroc 10, Meuse 11, Moselle 9, Oran 37, Basses-Pyrénées 31, Haut-Rhin Belfort 16, Haute-Saône 11, Somme 81, Vienne 18, Vosges 1.

Vote sur la motion préjudicielle de la Fédération du Nord

(mode de scrutin)

Ont voté pour :

Ain 22, Aisne 56, Allier 21, Basses-Alpes 26, Hautes-Alpes 6, Alpes-Maritimes 46, Ardennes 18, Aube 14, Aveyron 30, Bouches-du-Rhône 177, Calvados 17, Charente 21, Charente-Maritime, 45, Cher 15, Constantine 31, Corrèze 24, Corse 22, Côte-d'Or 10, Côtes-du-Nord 41, Creuse 31, Dordogne 76, Doubs 31, Eure 23, Eure-et-Loir 25, Finistère 50, Haute-Garonne 82, Gironde 130, Hérault 89, Ille-et-Vilaine 6, Indre 50, Indre-et-Loire 12, Loiret 22, Lot 21, Lot-et-Garonne 31, Lozère 10, Maine-et-Loire 22, Marne 35, Haute-Marne 11, Mayenne 10, Meurthe-et-Moselle 43, Meuse 11, Moselle 9, Nord 327, Oise 40, Oran 37, Orne 6, Pas-de-Calais 309, Hautes-Pyrénées 27, Pyrénées-Orientales 52, Bas-Rhin 23, Haut-Rhin 25, Haut-Rhin Belfort 16, Rhône 41, Haute-Saône 11, Saône-et-Loire 47, Savoie 26, Seine 26, Seine-Inférieure 46, Seine-et-Marne 33, Seine-et-Oise 166, Sénégal 26, Deux-Sèvres 28, Tarn 52, Tarn-et-Garonne 21, Tunisie 17, Var 31, Vaucluse 1, Vendée 24, Vienne 18.

Ont voté contre :

Allier 42, Ardennes 14, Ariège 43, Aude 78, Cantal 22, Cher 8, Côte-d'Or 21, Gard 99, Gers 34, Ille-et-Vilaine 18, Jura 7, Loire-Inférieure 37, Manche 17, Morbihan 20, Nièvre 19, Puy-de-Dôme 87, Basses-Pyrénées 31, Sarthe 47, Haute-Savoie 32, Somme 78, Var 50, Vaucluse 46, Haute-Vienne 76, Vosges 21, Yonne 19.

Abstentions :

Ardèche 17, Isère 80, Somme 3.

Absents :

Alger 21, Drôme 27, Guadeloupe 5, Maroc 10.

Les élections législatives

La tactique du Parti et la désignation des candidats

Cher camarade,

Je vous rappelle ci-dessous le texte de la résolution du Congrès de Montrouge fixant la tactique du Parti aux prochaines élections législatives :

« Le Parti Socialiste décide d'aller aux prochaines élections avec des listes homogènes dans tous les départements.

» Cette tactique est obligatoire pour toutes les fédérations. Seul le Conseil national, réuni sur convocation du Comité directeur, serait éventuellement habilité pour modifier la présente décision. »

Le Comité directeur compte sur vous pour veiller dans votre fédération à l'observation de cette décision.

Désignation des candidats du Parti

Dans le but de prévenir tout malentendu et toute discussion inutile à l'intérieur du Parti, à l'occasion de la désignation des candidats, je tiens à vous rappeler les conditions que doit remplir tout adhérent qui désire être désigné comme porte-drapeau du Parti aux élections législatives et je vous prie de bien vouloir les porter à la connaissance de vos sections.

En dehors de la question d'honorabilité qui va de soi, le règlement du Parti stipule, à l'article 13, 2e paragraphe, que pour être candidat aux élections législatives, il faut être membre du Parti depuis cinq années consécutives, à compter du jour de l'adhésion au Parti jusqu'au jour de l'ouverture légale de la campagne électorale.

Cette règle vaut pour le militant qui n'a jamais cessé d'appartenir au Parti. Mais, des décisions de nos Congrès et Conseils nationaux confèrent également l'ancienneté au Parti dans les deux cas suivants :

1° Le cas de camarades venant d'autres partis prolétariens (décision du Conseil national des 24 et 25 novembre 1934) ;

2° Le cas de militants qui ont lutté aux côtés du Parti dans la Résistance (décision du Congrès national extraordinaire de novembre 1944).

La décision du Conseil national des 24 et 25 novembre 1934 stipule que lorsque des camarades venant d'autres partis ou de groupements politiques issus directement ou indirectement du Parti socialiste ou du Parti communiste sont admis au Parti Socialiste S.F.I.O., le temps passé soit au Parti Socialiste, soit au Parti Communiste, soit à un autre parti ou à un groupement politique issu directement ou indirectement de l'un de ces deux partis doit leur être compté intégralement.

Quant à la décision du Congrès national extraordinaire de novembre 1944, elle stipule que pour les militants qui n'appartenaient pas au Parti en 1940 mais qui ont lutté à ses côtés dans la Résistance et sont entrés dans ses rangs depuis, leur date d'ancienneté doit partir de la date de leur entrée dans la Résistance.

Je crois, en terminant, devoir attirer votre attention sur la nécessité pour le Parti de désigner des femmes en bonne place, non point comme un geste symbolique, mais pour que celles-ci soient effectivement élues. L'élément féminin au Groupe socialiste de l'Assemblée Nationale Constituante est nettement insuffisant en nombre. Il ne faut pas qu'il en soit de même dans la prochaine assemblée.

Enfin, je vous recommande bien vivement de désigner les candidats du Parti en fonction des services qu'ils pourront rendre au Parlement et non point selon d'autres critères. Le mandat d'un élu ne doit pas être considéré comme une récompense. Il faut partout désigner les meilleurs, capables d'assumer une tâche qui s'annonce lourde et ardue. Pour cela nous faisons confiance aux fédérations et aux sections. Elles ne décevront pas les espoirs quele Parti tout entier met en elles.

Je vous prie de croire, cher camarade, à l'assurance de mes sentiments socialistes.

Le secrétaire général :
Daniel MAYER.

Règlement du Parti

Nous rappelons aux militants que le nouveau règlement du Parti va être imprimé en petite brochure avec la même présentation qu'avant guerre, pour être intercalé dans la carte permanente du Parti. Les fédérations recevront gratuitement cette brochure en un nombre d'exemplaires correspondant à leur prise de feuilles de cotisations de l'année 1945, étant entendu qu'automatiquement les nouveaux adhérents la recevront en même temps que la carte permanente.

Conférence des élus municipaux et cantonaux

A l'occasion du Congrès national extraordinaire, une réunion de ces camarades a eu lieu le dimanche 31 mars 1946.

Cette séance a été présidée par Gaston Defferre, ministre de l'Information, assisté de Cordonnier, maire de Lille, Roche, maire de Courbevoie, Le Gallo, maire de Boulogne-Billancourt, Alloneau, maire d'Angers, Goret, d'Amiens, et Thil, maire de Montrouge.

Defferre donne la parole à Georges Hirsch, secrétaire général, qui fait un exposé de la situation de la Fédération nationale et de ses buts. Il souligne que le nombre des élus socialistes en France atteint près de 100.000 et que ces administrateurs locaux et départementaux forment des cadres qui montrent la force du Parti.

Après des interventions de Dubois, Duchêne (Aisne), Delajaud (Haute-Savoie), Titeux (Ardennes), Socié (Gard), le rapport du secrétaire général est adopté à l'unanimité. Defferre indique alors que l'ordre du jour appelle la discussion de la réforme des finances locales et départementales et donne à nouveau la parole à Georges Hirsch pour son rapport.

Hirsch rend compte devant l'assemblée des entrevues que la commission administrative a eues avec les ministres de l'Intérieur et des Finances. Il donne connaissance du contenu des projets de lois acceptés par l'Intérieur et les Finances. Il souligne que si la commission est d'accord sur la quasi-totalité des dispositions adoptées par l'Intérieur, il conviendra de reprendre par voie d'amendements, notamment la taxe sur les plus-values et la création de la Caisse des communes alimentée par une taxe additionnelle aux impôts d'Etat sur le revenu, la première ne figurant pas dans le projet de loi, la seconde ayant été remplacée aux Finances par une subvention globale votée chaque année.

Georges Hirsch insiste sur le fait que, quoi qu'il en soit, les projets de loi tels qu'ils existent, représentent une large amélioration sur la fiscalité actuelle qui n'accorde pas aux collectivités locales les ressources nécessaires. Le plus important c'est que la réforme soit votée rapidement et sur ce point les promesses du ministre des Finances sont formelles. La commission administrative les a enregistrées avec joie. Après le discours de Hirsch, très applaudi, interviennent Le Gallo (Seine), Petit (Marne), Manigourd (Dordogne), Blesse (Cher), P.-O. Lapie (Meurthe-et-Moselle), Duchesne (Aisne), Alloneau (Angers), Vidal, Cornille, Moulin (Seine-et-Oise), qui apportent chacun des informations et des compléments précieux.

Les résolutions que Cordonnier, qui a succédé à Defferre à la présidence de l'assemblée, met ensuite aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Puis la Conférence décide qu'un congrès national des élus socialistes sera tenu le plus rapidement possible. Hirsch indique que le secrétariat général enverra les instructions nécessaires pour ce congrès qui devra examiner les grandes questions municipales et cantonales préoccupant les élus.

Il termine par un appel à l'organisation et au travail qui restent la meilleure garantie du triomphe du Parti, véritable levier de la Renaissance française.

MANIFESTE DU PARTI
aux peuples de France et de l'Union Française

Le Congrès a adopté par acclamations le Manifeste dont ci-dessous le texte rapporté par Jules Moch au nom de la Commission de résolutions :

Animateur de la Résistance dès le premier jour de l'oppression, le Parti Socialiste a dû assumer les tâches les plus lourdes dans la République renaissante.

Ces responsabilités n'étaient pas les siennes. S'il les a pourtant acceptées, c'est pour sauver la nation du chaos : il a considéré comme un devoir de placer ses hommes aux postes les plus exposés.

Il avait pourtant, dès avant la victoire, souligné que, pour éviter les pires déceptions, il fallait que la libération politique s'accompagnât sans délai de la libération sociale. Seul, il n'a cessé de réclamer la hardiesse financière et l'audace économique. Car il savait que, dans le monde entier, les forces capitalistes et réactionnaires se mesureraient avec celles de démocatie et de progrès, qu'en France aussi elles s'efforceraient de freiner l'effort de transformation voulu par le peuple.

✦

La situation demeure grave. Le chef du gouvernement en a tracé le bilan exact. La France paye le prix d'années de guerre suivies de mois d'illusions. Dans la bataille qu'il faut poursuivre et gagner pour que renaisse la France, dans cette transition entre le libéralisme d'hier et le socialisme de demain, le Parti revendique du peuple de France le mandat formel d'assumer les responsabilités entières du pouvoir.

Cette lutte qu'il entend animer se situe à la fois sur le plan matériel et sur le plan moral.

Sur le plan matériel, trois objectifs essentiels :
ASSAINIR, PRODUIRE, RECONSTRUIRE.

✦

ASSAINIR, tout d'abord : en janvier 1946, la hausse continue des prix et l'inflation de jour en jour plus menaçante, risquaient de ruiner définitivement salariés, classes moyennes, petits épargnants, artisans, intellectuels et vieux travailleurs.

Comment en eût-il pu être autrement : déficit annuel de plus de trois cents milliards, hérité de la guerre et de l'occupation ; trésorerie à chaque échéance plus embarrassée ; Etat endetté de milliers de milliards ; réserves d'or et de devises à peine suffisantes pour solder les importations de l'année ; flot croissant de billets de banque annulant le profit de l'échange imparfaitement réalisé ; budget militaire enflé jusqu'à dépasser deux cents milliards ; épuisement des possibilités d'emprunts massifs ou de recours à des ressources exceptionnelles ; usines tournant au ralenti, incapables de satisfaire les besoins, et plus encore d'exporter ; telle était la situation au début de l'année.

✦

Dès février 1945, prévoyant cette aggravation et précédant même l'expérience monétaire qui sauva la Belgique, le Parti Socialiste avait proposé des mesures financières hardies : blocage immédiat des billets et des comptes en banque afin de saisir effectivement les profits illicites et de juguler le marché noir, prélèvement massif sur les enrichissements, etc. Il fut seul à les soutenir. Ces mesures furent les unes écartées, les autres déformées et

édulcorées. En décembre, encore seul contre tous, il réclamait en vain une réduction massive des dépenses militaires.

Cette réduction, ses ministres l'ont imposée dès la constitution de l'actuel gouvernement, en amputant de soixante milliards les crédits militaires. De même, ils ont, conformément à leur projet de février 1945, accéléré le payement des impôts sur la fortune et sur l'enrichissement. Deux cents milliards d'économies rigoureuses ou de recettes nouvelles, tel est le bilan sans précédent réalisé en deux mois.

Cet assainissement doit se poursuivre avec une inflexible rigueur : de lourdes échéances seront encore à surmonter en 1946. La lutte contre le déficit et l'inflation, fléaux conjugués et mortels, sera poursuivie ; le payement du prélèvement sur les bénéfices illicites accéléré ; les biens des trafiquants et des traîtres confisqués au profit de la Nation ; l'administration financière démocratisée ; la fiscalité rénovée et la fraude pourchassée. Le salut du pays interdit tout relâchement de l'effort.

✦

PRODUIRE est une impérieuse nécessité. Pour relever nos ruines, il faut d'abord porter notre production à un niveau supérieur d'au moins 25 p. 100 au plus élevé que la France a jamais atteint. A cette condition, l'excédent sur la consommation courante de la production ainsi accrue, en s'investissant dans la reconstruction, permettra, au bout d'un effort de longues années, d'effacer les ruines de la guerre. Ainsi, pour reloger les sinistrés, reconstituer les moyens de transport, rebâtir les usines et les doter de machines modernes, il faut, au préalable, accroître encore l'extraction et l'importation de charbon, pour disposer de toujours plus d'acier et de fonte, de briques et de ciment. Gagner la bataille de la production est la condition de la renaissance.

Mais cette production, nécessaire à la vie de la Nation, doit s'effectuer sous son contrôle et à son bénéfice exclusif. De lourds sacrifices ont été imposés aux masses laborieuses : elles les ont courageusement acceptées. Le Parti Socialiste entend tout à la fois que la nécessaire rationalisation s'accompagne de conditions humaines de travail et que l'accroissement du volume de la production permette de rétablir des conditions de rémunération en rapport avec le coût de la vie, de revaloriser la fonction publique, d'étendre la retraite des vieux, d'assurer la sécurité paysanne.

Parmi nos activités industrielles, la reprise dans la fabrication des engrais et des machines agricoles permettra le développement de la production rurale, donc la réduction des charges de la paysannerie, ainsi que l'amélioration du ravitaillement urbain à laquelle contribueront la généralisation de l'organisation coopérative de la production et de la consommation, de même que l'assainissement du régime de distribution où demeurent trop d'intermédiaires superflus.

✦

RECONSTRUIRE la France signifie non seulement relever ses ruines, faire renaître ses cités sinistrées et en améliorer l'habitat, mais encore moderniser son équipement industriel désuet et son matériel hors d'âge.

C'est aussi organiser la production pour tirer le maximum de nos ressources naturelles, la subordonner à l'intérêt général et, par conséquent, poursuivre la lutte contre l'égoïsme des grands trusts, nationaliser, hors de toute bureaucratie et au profit de tous, les principales entreprises de l'industrie lourde, afin de donner plus d'élan aux libres initiatives des producteurs.

Le Parti Socialiste se félicite que les grandes banques de dépôt, les houillères, l'électricité et le gaz aient été nationalisés. Il entend que le soient aussi sans délai les principales banques d'affaires et compagnies d'assurances, conformément aux projets déposés par le gouvernement. La nationalisation des grandes compagnies de navigation marchande que l'abondance des projets en instance devant l'Assemblée ne permet pas de soumettre à celle-ci avant sa séparation, devra être proposée et votée aussitôt après les élections. Les sociétés d'économie mixte, telle la S.N.C.F., seront, elles aussi, libérées de l'emprise des intérêts privés. Les projets de nationalisation de la sidérurgie, de la grosse industrie chimique et des sucreries devront être rapidement mis au point. Les communes devront pouvoir reprendre en mains la gestion de leurs services publics.

Simultanément, les droits des travailleurs seront accrus et la démocratie étendue à l'usine, par l'extension au domaine économique des attributions des comités d'entreprises.

Toute cette reconstruction de notre activité s'effectuera selon un plan rigoureux, s'étendant sur toute la législature, démocratiquement élaboré avec la participation des représentants du monde du travail.

Ainsi la Nation retrouvera, avec la prospérité, sa pleine indépendance. Ainsi le Parti Socialiste gardera immuablement comme règle de servir fidèlement les intérêts du Travail, qui se confondent avec les intérêts supérieurs du pays.

✦

La bataille à gagner n'est pas moins rude sur le plan moral. Ici aussi trois objectifs s'imposent :

EPURER, EDUQUER, LIBERER.

EPURER, non dans une stérile pensée de vengeance, mais pour réaliser une œuvre de justice, demeure un des éléments de l'assainissement de la France. La modernisation de l'administration doit permettre l'élimination des éléments hostiles à la République. La répression des actes de collaboration économique doit être impitoyablement poursuivie et accélérée. Le châtiment de trop de traîtres a trop tardé.

✦

EDUQUER est la condition du relèvement de la France et de la marche au socialisme. Il faut, plus que jamais, préparer la classe travailleuse aux tâches nouvelles résultant pour elle de la faillite de la classe dirigeante.

Mais aux droits accrus doit correspondre une conscience plus claire des devoirs, qui exige une instruction plus développée. C'est pourquoi le Parti Socialiste poursuivra son effort constant en vue de la généralisation de l'enseignement gratuit, de la prolongation de la scolarité, de l'accession de tous à tous les emplois, sans discrimination fondée sur la fortune. Il développera les institutions de la jeunesse, apportera toute l'aide matérielle et morale nécessaire aux jeunes de la ville et de la campagne en qui doit renaître l'enthousiasme et la joie du travail et de la vie.

LIBERER signifie tout à la fois libérer les intelligences par la défense et par le développement de l'école laïque poursuivis jusqu'à l'organisation de l'enseignement en service public ; libérer le travail par le retour à la collectivité des grandes industries ; libérer les travailleurs des villes de la crise économique et du chômage, ceux des champs des conséquences des calamités agricoles, les mères de l'angoisse du lendemain par l'établissement d'un système complet de sécurité sociale ; libérer les populations d'outre-mer de la triple oppression capitaliste, impérialiste et raciale en leur assurant leur place légitime au sein de l'Union française ; libérer enfin les nations de la hantise des guerres.

Dans l'ordre international, en effet, le Parti Socialiste affirme que la paix ne résultera que de la sécurité collective. Dans les cadres de celle-ci devront s'insérer et le pacte franco-soviétique, à la préparation duquel le Parti a travaillé et à la signature duquel il a applaudi, et le pacte franco-britannique dont il réclame la conclusion, afin de resserrer la collaboration politique et économique entre les peuples. La France entend ne subordonner sa politique à celle d'aucune nation. Elle a l'ambition d'être un ciment d'amitié entre toutes.

La sécurité collective exige l'instauration d'une force internationale progressivement substituée aux armées nationales, l'abandon par tous les peuples, grands ou petits, d'une part de leur souveraineté au profit de l'organisation internationale, donc aussi la renonciation par les cinq grandes puissances au droit de veto qu'elles se sont réservé et qui risque de paralyser le fonctionnement de l'organisation. Elle exige également une collaboration économique des nations associées, donc une équitable répartition des matières premières dans le cadre de l'O.N.U., et le développement des offices internationaux techniques, sociaux et économiques, la suppression des entraves au développement des échanges internationaux.

La sécurité collective exige enfin que soit internationalement réglé le sort de l'agresseur vaincu. Hostile à tout démembrement et à toute annexion, comme au maintien de la division de l'Allemagne en quatre zones d'occupation, le Parti réclame une occupation internationale, prolongée jusqu'à dénazification totale, l'internationalisation économique, au profit de la communauté des Etats sinistrés, de cet arsenal de guerre que constitue la Ruhr, l'exploitation par la France, à titre de réparations, des mines de la Sarre.

Mais le monde ne sera pas libre tant qu'un peuple demeurera opprimé. Le Parti Socialiste se dresse contre toutes les séquelles et contrefaçons du fascisme. Il salue la position d'avant-garde prise par le gouvernement français vis-à-vis de Franco. Il souhaite que les autres gouvernements démocratiques s'associent à ces mesures de défense internationale des droits de l'homme qui doivent faire de l'Espagne démocratique une amie sûre de la France.

✦

Pour réaliser ce programme d'action immédiate ainsi résumé, le Parti Socialiste fait appel à tous ceux et à toutes celles qui veulent reconstruire et rénover la France, asseoir et défendre la paix.

Il leur demande de lui donner, par un vote massif, une majorité suffisante pour lui permettre d'exécuter ce plan dans son intégralité. Il a tenu ses engagements en 1946 comme en 1936, lorsqu'il a pris en charge la direction du gouvernement. Comme naguère, il est prêt à assumer toutes les responsabilités. Il revendique l'honneur de servir et de sauver le pays.

Le gérant : Daniel MAYER
18, cité Malesherbes, Paris-9e

Imprimerie spéciale de *Documents*
E. ROUX, imprimeur, 10, Fg-Montmartre